

# ON SE DONNE LES MOYENS

Novembre 2015

N°8

## NÉGOCIATION, PROVOCATION OU MÉPRIS ? À VOUS DE JUGER !

**Vendredi le 13 novembre 2015, Montréal :** En vue de conclure une entente négociée dans les meilleurs délais, la partie patronale a déposé mercredi à la table francophone un projet de règlement aux représentantes et représentants de la FPPE. Au cœur du dépôt patronal, qualifié de « *PROPOSITION DE RÈGLEMENT* » : augmenter les droits de gérance, retarder l'accès à des postes de professionnelles et professionnels réguliers, limiter la représentation syndicale, reculer sur les droits acquis dans les négociations antérieures et, finalement, régler sans aucun investissement dans les ressources ou les mesures d'attraction et de rétention. Autrement dit : à coût nul !

Si vous étiez à la recherche d'une raison de rester mobilisés, ne cherchez pas plus loin ! Il reste à voir ce qui sera déposé à la table anglophone la semaine prochaine, mais nous prévoyons que ce sera quelque chose de semblable.

Vous trouverez dans les pages suivantes le résumé de l'offre patronale du comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), sur nos demandes.



Rappelons que depuis septembre dernier, en plus de faire des offres sur des demandes patronales, la partie syndicale a fait de nouveaux retraits, notamment:

- Télétravail
- Obligation de fournir le matériel et les conditions nécessaires à la fonction
- Remboursement de la cotisation à un ordre professionnel
- Mesure transitoire bonifiant la rémunération (CP)

# NÉGOCIATION SECTORIELLE

DEMANDES SYNDICALES FPPE	RÉPONSE PATRONALE
Préciser dans la convention qu'une <b>journée régulière de travail est de 7 heures par jour (personnel à moins de 35 heures)</b>	<b>REFUSÉ</b>
<b>Problématique des déplacements</b> (reconnaître le temps et les frais de déplacement, définir un « <i>lieu principal de travail</i> »)	PAS DE RÉPONSE CONCRÈTE
Mieux définir les aspects essentiels de la <b>tâche professionnelle</b> (formation continue, concertation, tenue de dossiers, etc.)	<b>REFUSÉ</b>
<b>Ajout de ressources professionnelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennité des ajouts de ressources obtenus dans la convention 2010-2015</li> <li>• Nouvel ajout de 600 postes professionnels dans la prochaine entente</li> </ul>	<b>REFUSÉ</b> <b>REFUSÉ</b>
<b>Perfectionnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le montant de 240\$ à 300\$ par professionnelle ou professionnel régulier</li> <li>• Bonifier les montants pour les régions éloignées</li> </ul>	<b>REFUSÉ</b> OUVERTURE PATRONALE, SANS PRÉCISION QUANT AUX SOMMES
Reconnaître la <b>permanence au personnel professionnel régulier à temps partiel</b>	<b>REFUSÉ</b>
Reconnaître la <b>scolarité de maîtrise et de doctorat</b> par une rémunération ad-ditionnelle à l'échelon 18, de 2,5% et de 5,0% respectivement	REFUS DE NÉGOCIER CE SUJET À LA TABLE SECTORIELLE
Devancer à 19 ans au lieu de 25 ans l'accès à la 5 <sup>ième</sup> semaine de <b>vacances</b>	REFUS DE NÉGOCIER CE SUJET À LA TABLE SECTORIELLE
Ajouter <b>2 jours/année scolaire rémunérés pour responsabilités familiales ou parentales</b> (distincts de la banque de maladie)	<b>REFUSÉ</b>
<b>Parité des primes et autres mesures d'attraction et de rétention</b> accordées dans le secteur de la santé (ex : psychologues)	<b>REFUSÉ</b>
Maintien de certains avantages (permanence, service continu aux fins de vacances) en cas de <b>changement d'employeur dans le réseau scolaire</b>	EN VOIE D'UNE ENTENTE
<b>Retour progressif</b> : retirer certaines contraintes liées aux délais de 12 semaines	ACCEPTE EN PARTIE NOTRE DEMANDE
<b>Droit à l'accompagnement</b> par un représentant syndical lors de certaines rencontres convoquées par l'employeur	PAS DE RÉPONSE SATISFAISANTE
Transmission au syndicat des <b>règles et documents budgétaires</b> aux fins de consultation	PAS DE RÉPONSE CONCRÈTE

# NÉGOCIATION SECTORIELLE (SUITE)

DEMANDES SYNDICALES FPPE	RÉPONSE PATRONALE
<b>Griefs et arbitrage</b> – améliorer le processus d'arbitrage et les mécanismes alternatifs de règlement des litiges	RÉFÉRÉ À UN COMITÉ DE TRAVAIL
Reconnaître le temps fait comme surnuméraire ou remplaçante ou remplaçant dans le calcul du <b>service continu aux fins de vacances</b>	ACCEPTÉ EN PARTIE
<b>Liste informative 3-7.01</b> - ajouter dans la liste <ul style="list-style-type: none"> <li>le courriel de la professionnelle ou du professionnel à la commission scolaire</li> <li>le nom de la ou du supérieur immédiat</li> <li>le lieu principal de travail</li> </ul>	ACCEPTÉ  
<b>Congés pour activités syndicales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement des absences</li> <li>Bonifier le nombre de jours pour les Congrès</li> <li>Etc.</li> </ul>	 OFFRE EN DEÇA DU STATU QUO...

Le document qui nous a été remis rappelle les **demandes patronales** toujours sur la table. Quelques retraits supplémentaires ont été faits et d'autres propositions ont été légèrement modulées :

DEMANDES PATRONALES	POSITION PATRONALE AMENDÉE (11/11/2015)
Introduire un <b>nouveau modèle d'organisation du travail</b> prévoyant une répartition différente de l'offre de service dans l'année scolaire (ANNUALISATION)	Demande patronale <b>maintenue</b> .
<b>Statut de surnuméraire</b> – augmenter la durée des surcroûts temporaires de travail de 6 mois à 10 mois	Demande <b>maintenue</b> et modulée à 9 mois
<b>Statut de surnuméraire</b> – augmenter de 36 à 48 mois la durée d'engagement pour les « projets spécifiques »	Demande patronale <b>maintenue</b> .
<b>Congés pour activités syndicales</b> – revoir le chapitre (délais, remboursements, etc.)	Demande patronale <b>maintenue</b> . Discussions en cours dans ce dossier. Demande modulée concernant le remboursement des absences, mais réclamation de remboursements par le syndicat plus importants qu'actuellement (ex : avantages sociaux, contributions patronales, primes).

# NÉGOCIATION SECTORIELLE (SUITE)

DEMANDES PATRONALES	POSITION PATRONALE AMENDÉE (11/11/2015)
<b>Transmission de l'information :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du courriel comme mode de transmission</li> <li>Cessation de l'impression de la convention papier (version numérique uniquement)</li> </ul>	Demande patronale <b>maintenue</b> . Discussions en cours dans ce dossier
<b>Période d'essai</b> – augmenter sa durée de 6 mois à 12 mois pour les temps plein et au prorata pour les temps partiels, pouvant aller jusqu'à 24 mois	Demande patronale <b>maintenue</b> .  Demande modulée à 9 mois pour les temps plein et 12 mois pour les temps partiels.
<b>Congés spéciaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitier les liens parentaux lors de congés en cas de décès</li> <li>Décès et jour des funérailles : possibilité de décaler une journée</li> <li>Force majeure (restreindre la définition)</li> </ul>	Demande patronale <b>maintenue</b> . Discussions en cours. Demande patronale <b>maintenue</b> . Discussions en cours. Demande patronale <b>retirée</b> .
<b>Affectation temporaire à un poste de cadre</b> (retirer la référence au paiement de la cotisation syndicale)	Demande patronale <b>maintenue</b> .  Discussions en cours dans ce dossier.
<b>Retirer diverses Annexes et lettres d'entente :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe A – frais de sorties (CS Littoral)</li> <li>Annexe B – facturation magnétique des primes d'assurance</li> <li>Annexe C – Transmission électronique de documents</li> <li>Annexe D sur l'ajout de ressources professionnelles en service directs aux élèves</li> <li>Annexe E - comité national sur les élèves EHDAA (CSQ)</li> <li>Lettre d'entente no. 2 sur les responsabilités familiales</li> </ul>	Ouverture à modifier les noms Discussions en cours Discussions en cours Demande de retrait <b>maintenue</b> Demande patronale <b>retirée</b> Demande patronale <b>retirée</b>
<b>Bureaux de placements</b>  Retrait de l'expression « <i>direction régionale</i> » et remplacement par une autre entité	Demande patronale <b>maintenue</b>
<b>Notion de service continu</b> – Calcul des vacances basé sur le temps travaillé comme professionnelle ou professionnel dans l'année scolaire (pour le personnel qui arrive d'une autre catégorie d'emplois en cours d'année).	Discussions en cours
<b>Période de fin d'emploi</b> (pouvoir mettre fin aux contrats de surnuméraires ou de remplaçantes ou remplaçants avant l'échéance)	Demande patronale <b>retirée</b> .
<b>Assurance-salaire et lésions professionnelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Période de pré-qualification de 90 jours</li> <li>Réduire l'accumulation de vacances lors d'une invalidité</li> <li>Couper les prestations durant les 2 semaines de fermeture estivale.</li> <li>Lésions professionnelles - indemnité de remplacement de revenu</li> </ul>	Demande patronale <b>retirée</b> . Demande patronale <b>retirée</b> . Demande patronale <b>retirée</b> . Discussions en cours.
Procédure de règlement des <b>griefs et de l'arbitrage</b>	Création d'un comité d'étude.

La FPPE croit toujours à l'importance du rôle des commissions scolaires dans la répartition des services. Or, il est très décevant de constater que même des demandes syndicales à coût nul, visant à offrir un minimum de reconnaissance aux emplois professionnels, sont rejetées du revers de la main par les commissions scolaires, prétextant qu'elles portent atteinte au droit de gestion local.

L'Équipe de négociation syndicale fera l'analyse de cette proposition patronale de règlement et décidera des suites à donner.  
**NOUS N'ACCEPTERONS PAS DE REcul DANS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION DE LA FPPE

## NÉGOCIATION INTERSECTORIELLE

Vous avez sans doute lu le [Bulletin négo 2015+Juste](#) et vu avec stupéfaction la «grande avancée» de la partie patronale qui modifie son offre salariale initiale de 0%-0%-1%-1%-1% à 0%-1%-1%-1%-0%!

Dans ce bulletin, on parlait également de **la structure salariale** et des effets négatifs de la proposition patronale sur le salaire de près de 18 000 employées et employés de la fonction publique. Ce sujet touchant directement plusieurs membres de la FPPE, il me semble important de vous donner quelques informations supplémentaires sur ce dossier. La partie patronale tient, dans le cadre de cette négociation, à régler les [plaintes](#) en vertu du maintien de 2010, à ranger les corps d'emplois [mixtes](#) et finalement à mettre en place sa structure salariale cohérente en ramenant sur la nouvelle courbe tous les corps d'emplois qui sont en dessous ou au-dessus de celle-ci. Pour mettre en place cette nouvelle structure, elle investit environ 500 millions notamment en injectant un 2,5% à tous les rangements en 2019. Pour les corps d'emplois qui sont sur la courbe, ceci signifie une bonification salariale de 2,5% qui s'ajouterait à l'augmentation salariale que nous arriverons à négocier. Cela n'est pas inintéressant et le gouvernement ne se gêne pas pour le dire. Pour les personnes qui sont, depuis 2005, sous la fameuse courbe, l'augmentation serait plus importante, car, en 2019, elles seront intégrées à la courbe. Par contre, pour les individus qui se retrouveraient «hors taux hors échelle», c'est-à-dire ceux dont le salaire en 2019 serait supérieur à celui prévu pour leur rangement, la proposition patronale est inacceptable. En effet, celle-ci vient changer les règles du jeu. Dans toutes les conventions, une clause prévoit ce qui arrive à une personne se retrouvant «hors taux hors échelle». Cette clause existe depuis longtemps et répond à notre mandat : **«pas de gel, pas de baisses»**. Nous demandons simple-

ment au gouvernement de l'appliquer. Or, le gouvernement persiste dans sa demande à l'effet de modifier ces clauses de façon à ce que les gens rejoignent plus rapidement la courbe, par une baisse de salaire graduelle à compter de 2019. Ceci est totalement inacceptable! Environ 18 000 personnes seraient touchées. De ces 18 000, environ 1590 sont des professionnelles et professionnels de commissions scolaires qui verraient leur salaire «trop élevé» de 1% à 8,5% et qui goûteraient à cette médecine. Malheureusement, pour environ 90 à 95% des 400 000 membres de la fonction publique, la proposition pourrait être intéressante puisqu'ils ne sont pas au-dessus de ladite courbe et qu'ils verraient une bonification de 2,5% ou plus de leur salaire en 2019. On comprend aisément la division possible entre les groupes, même dans notre propre fédération.

Le Bulletin négo CSQ est clair : il n'est pas question que des augmentations pour certains groupes se fassent au détriment de d'autres. Nous continuons à exiger l'application de la convention collective pour les «hors taux hors échelle» et il faut tout faire pour éviter de nous entre-déchirer dans ce dossier des plus diviseurs. Il faut se rappeler que c'est une demande patronale et que celle-ci ne souhaite pas nous faire de cadeau.

La négociation n'est pas terminée! Des rencontres se poursuivent autant en conciliation des plaintes de 2010 que pour le rangement des mixtes et le Front commun est à évaluer la stratégie de poursuite des négociations à la table. Le temps n'est pas au découragement mais à la mobilisation pour obliger le gouvernement à reculer sur ses demandes et à avancer sur les nôtres. Elles sont légitimes!

Johanne Pomerleau,  
Présidente FPPE

